Séance du 07 juin 2022

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2022

Le 07 juin 2022 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Président: Alain CHERVIER

Secrétaire de séance : Margaret VAN

<u>Présents</u>: Christian ALLIX, Raymond BENARD, Alain CHERVIER, Sabrina CREVISIER, Françoise DJAFRI, Pierre DUBUISSON, Sandrine GUILLOT, Pascale SLOMA, Margaret VAN.

Absents: Coraline ALBERTINI, Jean François ROUSSAT.

Pouvoirs: néant

Signature du Procès-verbal du 4 avril 2022.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux délibérations. Les membres du conseil municipal acceptent les deux délibérations.

Délibération n°07/06/2022-01

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 juin 2022

OBJET : Déplacement partiel de la voie communale des Vernusses - Approbation des conclusions de l'enquête publique

Monsieur le maire rappelle la décision prise par le conseil municipal de déplacer partiellement la voie communale des Vernusses pour un problème de sécurisation routière. Il rappelle également l'obligation d'effectuer une enquête publique préalablement à la réalisation de cette opération. Cette enquête publique, confiée à Monsieur Franck RIPART, Commissaire-enquêteur, s'est déroulée du 02 mai au 17 mai 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L 134-1 et suivants, R 134-3 et suivants,

Vu la délibération 07022022-01 décidant les travaux de voirie et de sécurisation routière 2022,

Vu la délibération 07022022-02 décidant d'acquérir le terrain nécessaire aux travaux de voirie,

Vu la délibération 07022022-03 décidant l'ouverture d'une enquête publique,

Vu l'arrêté d'enquête publique du maire de Bresnay en date du 06 avril 2022,

Considérant les conclusions et l'avis favorable de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conclusions de l'enquête publique,

COMMUNE de BRESNAY (Allíer) CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juin 2022

- **DEMANDE** à Monsieur le maire de tout mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de déplacement partiel de la voie communale des Vernusses comme indiqué dans les conclusions de l'enquête publique.

Délibération n°07/06/2022-02

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 juin 2022

OBJET: Création d'un emploi permanent.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du prochain départ de Madame la secrétaire de maire, suite à sa demande de mutation acceptée. Il convient de procéder à un recrutement.

L'agent recruté assurera les fonctions de secrétaire de mairie et d'agent d'accueil de l'Agence Postale Communale.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de créer ce poste pour l'adapter aux besoins de la collectivité comme suit :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe pour la fonction de secrétaire de mairie et d'agent d'accueil de l'agence postale communale, pour une durée hebdomadaire de 35 h.

Le recrutement est ouvert aux fonctionnaires mais aussi aux contractuels. Si le recrutement concerne un contractuel, la rémunération de l'agent sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- -accepte la création de l'emploi permanent précité,
- autorise Monsieur le maire à recruter cet agent,
- dit que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget.

Délibération n°07/06/2022-03

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 juin 2022

OBJET : Convention relative à l'installation et à l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal d'un projet de convention entre la commune de Bresnay et la Communauté d'agglomération de Moulins relative à l'installation et à l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre.

Cette convention énumère les engagements respectifs de Moulins Communauté en termes d'aménagement et de la commune de Bresnay en termes d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention précitée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention.

COMMUNE de BRESNAY (Allier) CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juin 2022

Informations et questions diverses :

Élections législatives :

Elles auront lieu les 12 et 19 juin de 8 heures à 18 heures.

Le tableau d'organisation du bureau de vote proposé est accepté pour les 2 tours.

Fourniture d'électricité :

La commune a adhéré depuis plusieurs années aux marchés de fournitures d'électricité gérés par le SDE03. Compte-tenu des difficultés actuelles, les fournisseurs retenus ne sont plus en mesure d'assurer la fourniture. Les contrats communaux basculent vers EDF et seront soumis aux TRV (Tarifs Réglementés de Vente). La conséquence sera une augmentation conséquente des dépenses d'électricité.

Consultation pour travaux de voirie 2022 :

Suite à la consultation des entreprises organisée pour les travaux de voire 2022, trois entreprises ont répondu. Après analyse des offres par le bureau d'études A2i, l'entreprise COLAS de Toulon sur Allier a été retenu pour la réalisation de ces travaux.

Séance du 07 juin 2022 – levée à 19 heures.

N° d'ordre des Délibérations prises : 07/06/2022-01 à 07/06/2022-03

Alain CHERVIER	Christian ALLIX	Pascale SLOMA	Françoise DJAFRI
Pierre DUBUISSON	Sandrine GUILLOT	Raymond BENARD	Margaret VAN
Coraline ALBERTINI (absente)	Jean -François ROUSSAT (absent)	Sabrina CREVISIER	